



Parc
naturel
régional

du Marais poitevin **Une autre vie s'invente ici**

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 5 décembre 2024

Date de publication : 6/12/2024	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 25/11/2024	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 16 Votes : Pour : 16 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 5 décembre 2024, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Mauzé sur le Mignon (79), sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés*:

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

Pascal DUFORESTEL
Guillaume RIOU (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)
Magarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :

Lydie BERNARD
Yveline THIBAUD (pouvoir à Lydie BERNARD)

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :

Valérie AMY-MOIE (pouvoir à Gilles GAY)
Gilles GAY

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

Olivier POIRAUD (pouvoir à Anne-Sophie GUICHET)
Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :

Arnaud CHARPENTIER

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Stéphane COUTTIER

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Catherine TROMAS

Au titre des communes de Vendée :

Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :

Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres :

Anne-Sophie GUICHET

Au titre des EPCI de Vendée :

Gilles BOUTEILLER

Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif (service finances/marché publics)



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



58

PARCS
NATURELS
RÉGIONAUX
EN FRANCE

Alpes, Ardennes, Armorique, Aubrac, Avesnois, Baie de Somme Picardie Maritime, Balkans des Vosges, Baronnies Provençales, Boucles de la Seine normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corbières-Fenouillèdes, Corse, Doubs-Horloger, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire-Anjou-Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Médoc, Millevaches en Limousin, Mont-Ventoux, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise - Pays de France, Perche, Périgord-Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord.

Création d'un emploi d'adjoint administratif
(SERVICE FINANCES/MARCHES PUBLICS)

Contexte

Le Président rappelle au Bureau que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Président rappelle que, suite à la réorganisation des services, en juin 2023, et compte tenu de la charge de travail, le nouveau service Finances/Marchés publics est composé de la cheffe de service et deux postes de comptables. Actuellement, un seul poste est pourvu.

En raison des tâches à effectuer, il propose de créer un emploi permanent de comptable relevant de la catégorie C et du grade d'adjoint administratif à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35e.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

La personne recrutée bénéficiera des primes et indemnités afférentes à son grade, instituées dans la collectivité.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- de créer un emploi permanent sur le grade d'Adjoint administratif relevant de la catégorie C pour effectuer les missions de comptable, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2025,
- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet,
- de donner pouvoir au Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président

Pascal DUFORESTEL

